

Le politique est aussi l'affaire des femmes

LA quête d'égalité est aujourd'hui plus que jamais une préoccupation des femmes africaines. L'égalité entre hommes et femmes n'est pas affirmée uniquement dans les documents sanctionnant des rencontres au niveau planétaire, elle figure également en bonne place dans les résolutions et plans d'action issus de rencontres africaines. Le politique, reste encore un domaine presque exclusivement masculin où existent de nombreuses discriminations, institutionnalisées ou de fait, entre hommes et femmes. Dans les sociétés traditionnelles, la domination de l'espace politique par les hommes était de règle, même si elle n'excluait pas une certaine présence des femmes (1). Lourd héritage du passé ? Les statistiques du système des Nations unies indiquent que, dans l'Afrique contemporaine, elles ne sont pas représentées à plus de 8 % dans les instances de prises de décision politique au sommet de l'État (2).

La participation des femmes aux prises de décisions politiques est à l'évidence un des enjeux prioritaires de la lutte pour plus d'égalité, perçue aujourd'hui comme une exigence du développement (3). Cette attention particulière montre une volonté de pallier la faible contribution des femmes à la gestion des affaires de la cité, ressentie, à juste titre, comme une injustice.

Un passé lourd de contraintes

Dans la mesure où elles sont enchâssées dans l'infrastructure institutionnelle ou procèdent de règles socialement acceptées et pratiquées par la société, les contraintes à la progression des femmes en politique sont pour la plupart structurelles : ainsi en est-il de l'idéologie traditionnelle que ni la politique coloniale, ni ensuite les systèmes législatifs nationaux n'ont supplantée.

L'idéologie traditionnelle dominante en Afrique subsaharienne

comme au Maghreb postule une subordination des femmes allant souvent de pair avec l'exclusion de la sphère publique et en particulier de la sphère politique, réservée aux hommes (4). Les rôles politiques joués par certaines femmes dans les sociétés précoloniales paraissent à cet effet l'exception qui confirme la règle (5).

Depuis les indépendances, tous les pays africains reconnaissent, en principe, sur le plan politique, les mêmes droits aux hommes et aux femmes. Les systèmes législatifs n'ont cependant pas toujours facilité l'exercice des droits politiques par les femmes. Ainsi, en Algérie, même si elles ont obtenu théoriquement le droit de vote depuis 1962, en même temps que l'indépendance, toute entrave légale à l'exercice de ce droit ne sera levée qu'en 1991, le mari pouvant jusqu'à cette date voter par procuration pour « la mère des enfants ». Cette pratique avait été généralisée à tous les membres féminins de la famille, notamment dans les zones rurales ou semi-rurales (6). Ces pratiques inégalitaires confinent les femmes à la sphère domestique et illustrent ces mentalités encore vivaces selon lesquelles les femmes ne sauraient prétendre à participer à des décisions engageant la vie de la nation (7).

En plus des contraintes structurelles d'ordre culturel et social, historique et législatif, la participation des Africaines à la politique se heurte également à des contraintes conjoncturelles. Le désintérêt qu'elles manifestent pour la chose politique et leur difficulté à s'y investir tiennent parfois à la vie politique telle qu'elle est exercée par les pouvoirs en place : la violence qui a entouré les pratiques politiques au temps des partis uniques et qui a accompagné la nais-

(1) C. Coquery-Vidrovitch, *Les Africaines : histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^e siècle*, Paris, Desjonquères, 1994. J.-P. Daloz, « L'émergence des femmes politiques au Nigeria », *Politique africaine*, n° 42, juin 1991, pp. 126-130.

(2) Selon le Programme des Nations unies pour le développement (1995), les femmes en Afrique subsaharienne occupent 8 % des sièges parlementaires et 6 % des postes au niveau des gouvernements (PNUD, *Rapport mondial pour le développement humain 1995*, Paris, Economica).

(3) Le rapport mondial du PNUD (1995), contrairement aux rapports précédents, fait une large part à ces questions. Consulter notamment le chapitre V, « Vers l'égalité des sexes ».

(4) Les auteurs qui affirment l'existence d'espaces de pouvoirs dévolus aux femmes dans les sociétés matrilineaires reconnaissent malgré tout la suprématie politique des hommes (Coquery-Vidrovitch, *op. cit.*, p. 64). Sur la gestion de la subordination de la femme par l'idéologie traditionnelle, consulter R.E. Boyd, « Empower-

ment of Women in contemporary Uganda : real or symbolic », in H. Dagenais (dir.), *Femmes, féminisme et développement*, Montréal, McGill University Press, 1994.

(5) C. Coquery-Vidrovitch dans l'article précité signale l'existence de femmes chefs et fait le portrait de femmes célèbres dans toute l'Afrique. Mais que représentent-elles à côté de l'immense majorité des femmes tenues à l'écart de la sphère politique ?

(6) N. Sassi, « Les femmes algériennes aujourd'hui, quels choix politiques ? », in Ephesia (collectif), *La place des femmes, les enjeux de l'égalité et de l'identité au regard des sciences sociales*, Paris, La Découverte, 1995, « Recherche ».

(7) Dans les pays au sud de la Méditerranée, la Tunisie est le seul pays à avoir un code de la famille égalitaire. En Afrique noire, on peut citer l'exemple du Niger, du Bénin par exemple qui laissent s'appliquer encore des règles coutumières ou islamiques, faute d'avoir adopté une législation en matière familiale.

sance des partis politiques à la libéralisation des régimes ainsi que, plus récemment, le refus de certains protagonistes de jouer les règles du jeu politique, n'ont pas favorisé l'émergence sur la scène politique, des femmes qui avaient pourtant directement participé à la lutte pour la libéralisation du régime politique dans leurs pays.

Des obstacles pour la plupart d'ordre structurel et par conséquent profondément enracinés dans la société, voire parfois les structures mentales, continuent à freiner l'accès des femmes à la sphère politique. L'histoire récente montre, cependant, qu'un peu partout en Afrique, elles s'y sont illustrées de diverses manières, plus souvent à la marge des institutions politiques que de façon très formelle.

Une présence marginale des femmes dans les rouages institutionnels de la vie politique

Les femmes africaines participent peu à la prise de décisions politiques au sein des structures formelles. Il en est ainsi autant pour les instances étatiques de décision que pour les formations politiques et l'exercice par le citoyen du droit essentiel de contrôler la gestion de l'État.

Dans les rouages institutionnels

Les données émanant de diverses institutions du système des Nations unies concordent pour établir la faible participation des femmes dans les instances officielles de prise de décisions. C'est au sein de l'exécutif qu'elles sont les moins représentées. Si elles ont commencé en général à occuper des postes ministériels après 1975, proclamée année internationale de la femme, elles y sont en faible proportion. En 1995, le gouvernement des Seychelles, une exception à bien des égards, comportait un tiers de femmes en son sein et celui du Burkina Faso, 17 %, mais partout ailleurs la présence des femmes est marginale. Dans 10 pays d'Afrique il n'y a aucune femme au gouvernement. Lorsqu'elles y sont, elles se voient presque toujours confier des portefeuilles ne traitant pas de questions liées à l'exercice de la souveraineté et dotés de moyens si dérisoires qu'ils sont déconsidérés (8). Il s'agit généralement des ministères des Affaires sociales, de la Promotion féminine, de la Santé, plus rarement de l'Éducation, autant de domaines qui évoquent les rôles traditionnellement dévolus aux femmes.

(8) Une exception cependant, le Botswana a confié le portefeuille des Affaires étrangères à une femme.

Au sein des assemblées législatives, la situation des femmes semble meilleure. Elles constituent en 1995, 27 % de l'instance législative aux Seychelles, 24 % en Afrique du Sud, 17 % au Rwanda, 16 % au Mozambique et au Tchad pour ne citer que ces exemples. Mais elles n'y jouent que très rarement des rôles importants. Selon une étude des Nations unies, en 1988, neuf pays ont déclaré avoir des femmes à des postes de responsabilité au sein de leur parlement. Dans trois de ces pays, la Côte-d'Ivoire, le Cap-Vert et le Sénégal, le vice-président de l'Assemblée nationale était une femme. Au Kenya, une femme était membre de la conférence des présidents et dans cinq autres pays elles étaient membres du bureau de cette instance. En ce qui concerne les responsabilités au niveau local, c'est au Burkina Faso et au Cameroun que la participation des femmes était la plus importante : 18 % des maires étaient des femmes.

Si elles sont peu représentées dans ces instances étatiques de prise de décisions, les rares femmes qui y ont accédé se sont-elles servi de leurs fonctions politiques pour faire avancer les causes des femmes ? Au Zaïre par exemple, Gertrude Mianda estime que les femmes sous la deuxième République n'ont pas usé de leurs fonctions politiques et n'avaient pas les moyens de s'en servir pour des engagements sociopolitiques remettant en cause les inégalités entre hommes et femmes (9). Le bilan de la gestion de la structure chargée de la condition féminine, dont la responsabilité est presque partout confiée à une femme, est maigre : les résultats qu'obtiennent ces structures se limitent en général à des actions « sociales » et à quelques retombées marginales dans le domaine économique.

Dans les partis politiques

Les partis politiques, aussi bien les partis uniques que ceux qui sont nés après la libéralisation des systèmes politiques, sont conscients de la force que représentent les femmes. Au sein des partis uniques, le schéma classique a consisté à les regrouper en une seule association inféodée au parti à l'échelle nationale. Elles y ont joué le plus souvent un rôle de faire-valoir des hommes au pouvoir. Là où se mettent en place des pratiques démocratiques, l'enjeu de l'électorat féminin devient encore plus important puisque les systèmes politiques sont périodiquement soumis à des compétitions électorales.

Les femmes sont impliquées dans les prises de décisions politiques par l'intermédiaire de leurs représentantes nommées en

(9) G.D.M. Mianda, « Dans l'ombre de la "démocratie" au Zaïre : la remise en question de l'émancipation mobutiste de la femme », *Revue canadienne des études africaines*, n° 29, 1995, p. 75.

nombre variable dans les instances dirigeantes de partis politiques mais leur représentation n'a jamais dépassé 20 % selon les statistiques de l'Union interparlementaire (10).

De manière générale, on peut se demander dans quelle mesure elles participent réellement aux prises de décisions dans ces partis. Le discours officiel de promotion des femmes, tenu par les chefs de partis uniques, n'a-t-il pas plutôt tourné dans l'ensemble, à leur utilisation servile ? Celles à qui des responsabilités sont confiées doivent en général se contenter d'une simple fonction d'animation en vue d'augmenter l'assise du parti auquel elles appartiennent et dont les leaders sont presque toujours des hommes.

Lors des élections

Depuis que leur est reconnu le droit de vote, la participation formelle des femmes africaines aux consultations électorales a, dans certains cas, été déterminante. Au Togo, aux élections de 1958, l'impact du vote féminin a contribué de manière décisive à la victoire des nationalistes qui ont pu, forts de ce soutien populaire, faire aboutir leur revendication d'indépendance politique en 1960 (11). Leur poids électoral explique d'ailleurs que, dans le contexte pluraliste actuel, les partis ne ménagent en période électorale aucun effort pour s'assurer leur vote. Mais il n'est pas évident que ce dernier soit vraiment libre. En milieu rural et parfois aussi en milieu fortement islamisé, le vote féminin demeure encore contrôlé, voire exercé par les hommes (12).

Au total, la participation directe des femmes à la politique à travers les structures formelles de prise de décision ou les mécanismes d'expression de citoyens en démocratie est encore faible. Il n'empêche qu'elles se manifestent à travers des expressions politiques non conventionnelles et arrivent à influencer des décisions politiques d'envergure voire même à faire reculer les pouvoirs en place sur des questions qui les concernent.

(10) Selon les statistiques de l'Union interparlementaire, elles constituent au Cameroun, 10 % du bureau du Rassemblement démocratique du peuple camerounais, en Côte-d'Ivoire 20 % du bureau politique du parti majoritaire, le Parti démocratique de Côte-d'Ivoire, 11,8 % du comité central du Front populaire ivoirien, principal parti d'opposition, au Gabon, 4 à 5 % du comité central.

(11) G. Ayélé Kponton, « Rôle et activité politiques des femmes du sud du Togo pendant la décolonisation (1946-1960) », *Cahiers du CRA*, n° 8,

1994. Cependant en Algérie, au scrutin pluraliste de 1991, on signale l'abstentionnisme des femmes : le premier tour des élections enregistre un taux d'abstention de 30 % dont les trois quarts sont des femmes (N. Sassi, *op. cit.*).

(12) N. Sassi (*op. cit.*) évoque à ce sujet la généralisation en Algérie à tous les membres féminins de la famille, notamment dans les zones rurales ou semi-rurales, de la pratique en vigueur jusqu'en 1991 qui voulait que les hommes votent pour leur conjointe.

Les femmes s'expriment autrement

L'histoire regorge d'exemples de manifestations ou d'actions de femmes ayant influencé la décision de l'autorité politique. De nombreux travaux ont révélé la résistance des femmes, lors de la conquête ou pendant la période coloniale en Afrique. Souvent déclenchées par des décisions de l'autorité coloniale qui contrevenaient directement à leurs intérêts économiques, les révoltes des femmes ont conduit à des remises en question d'ordre directement politique.

En Afrique de l'Ouest, les femmes commerçantes ont combattu au Togo, au Ghana, au Nigeria, au Sénégal ou en Côte-d'Ivoire, à diverses reprises, de telles décisions : ce furent en général des réactions contre des créations d'impôts ou de taxes, l'institution de péages ou d'autres décisions économiques qu'elles jugeaient insupportables (13).

Le milieu rural offre également des témoignages de ces résistances. En 1982, par exemple, les paysannes du Kivu (Zaire) ont déclenché une révolte pour protester contre les trop lourdes taxes qui leur étaient imposées. Cet acte d'insoumission inattendu provoqua d'ailleurs chez ces femmes une prise de conscience de leur force politique, puisqu'aux élections locales qui suivirent les troubles, elles votèrent pour les candidats prêts à défendre leurs intérêts (14).

En défendant ainsi leurs droits ou des intérêts économiques en de multiples occasions, les femmes ont joué indirectement un rôle politique. Mais elles ont aussi entrepris, de manière plus consciente et autonome, des actions décisives dans le champ politique : la révolte des Loméennes en 1933, la marche des femmes ivoiriennes sur Grand-Bassam en 1949, celle des Sénégalaises, en 1947-1948, en sont des illustrations (15). Leur contribution déterminante aux luttes pour l'indépendance politique en Afrique subsaharienne comme dans le Maghreb est établie (16) mais aussi, malheureusement le fait qu'elles ont été ensuite, contrairement à leurs espérances, de nouveau reléguées à la sphère domestique et écartées de la vie politique.

(13) Voir Ekué Silivi d'Almeida, *La révolte des Loméennes - 24-25 janvier 1933*, Lomé, Les nouvelles éditions africaines du Togo, 1992, 166 p. et C. Coquery-Vidrovitch, *op. cit.*

(14) C. Coquery-Vidrovitch, *op. cit.*

(15) Messan Adimado Aduayom, « Un prélude au nationalisme togolais : la révolte de Lomé, 24-25 janvier 1933 », *Cahiers d'études africaines*, 1984 ; H. Diabaté, « La marche des femmes sur Grand Bassam », 1975. Voir aussi Aminata Touré,

Les femmes et le changement en Afrique, communication présentée à la deuxième réunion internationale sur les objectifs des Nations unies pour l'an 2000 autour du thème « A l'aube du XXI^e siècle : les femmes et les enfants en Afrique », Dakar, 29-31 janvier 1994. Rapport publié par la fondation du Sommet mondial des femmes, Genève.

(16) En Algérie, on le sait, elles ont participé massivement à la guerre de libération (S. Khodja, *op. cit.*).

Le succès de ces manifestations de femmes dans le domaine politique montre que même si elles n'assument pas des responsabilités au même titre que les hommes, elles ont une capacité à prendre la mesure des enjeux politiques et à identifier des actions adéquates souvent conduites avec courage et détermination. Ce faisant, elles ont influencé fortement les décisions politiques et marqué l'histoire de leur pays. Malgré tout, leur participation aux prises de décisions politiques, dans le cadre d'instances formelles étatiques, est restée faible, du moins jusqu'à la remise en cause des systèmes politiques monolithiques depuis la fin des années 80 et le début de cette dernière décennie.

Vers une avancée significative des femmes dans l'espace politique ?

En Afrique subsaharienne, comme au Maghreb, les femmes ont ressenti elles aussi l'urgence de réformes politiques et ont été de ce fait à la pointe des revendications populaires pour une démocratie multipartite. Dans les pays africains secoués par la revendication démocratique, les femmes ont joué un rôle de porte-flambeaux des revendications populaires et d'avant-garde de la lutte politique. On les a vu investir le terrain politique lors des tentatives démocratiques, mais on peut se demander si elles ont suffisamment capitalisé cet investissement pour participer enfin réellement aux décisions politiques.

Les femmes à l'avant-garde des contestations populaires

Ce sont les femmes et les jeunes qui ont déclenché les mouvements de contestation des pouvoirs monolithiques. Les premières à descendre dans les rues, elles ont bravé au Mali, au Togo, au Niger, de manière spectaculaire, la machine de répression et réussi à entraîner le reste de la population. Leurs actions ont contribué de façon décisive à la chute du régime en place au Mali, et à la tenue de conférences nationales pour faire le bilan de la gestion des détenteurs du pouvoir et définir les nouvelles institutions politiques dans plusieurs pays. Elles ont participé comme acteurs à ces conférences et n'ont pas baissé la garde durant tout le processus de transition vers le nouveau système démocratique. Dans les pays où cette transition a connu des difficultés, c'est encore à la suite de leurs revendications que les processus ont redémarré. En novembre 1994, les Algériennes ont, de manière non partisane, fait entendre leur voix au plus fort de la crise entre le pouvoir en place et les partisans d'un projet de société islamique en organisant une

marche mémorable contre la violence aveugle incompatible avec le respect des libertés individuelles.

La nouvelle classe politique a trouvé en ces femmes des alliées qu'elle s'est empressée de mobiliser. Les revendications populaires portées par les femmes ont servi de base à leurs exigences politiques.

Les partis politiques, néanmoins, n'ont pas trouvé auprès d'elles des soutiens complaisants. Conscientes de leur force elles ont su à certains moments sonner l'alarme lorsqu'au sein des forces du changement certains étaient tentés de s'éloigner de l'idéal démocratique. Le très célèbre CAF (Collectif des associations de femmes), au Togo par exemple, avait en 1993 adressé à la nouvelle classe politique des mises en garde contre la division et les compromissions avec l'ordre dictatorial. Pour déterminer que soit l'engagement des femmes à certains moments critiques, force est de constater que, dans l'immense majorité des cas, il n'entre pas dans une stratégie de prise de pouvoir politique par les femmes.

En jouant un rôle souvent décisif dans la contestation, elles voulaient aboutir à un changement politique porteur d'espoir pour un bien-être dont elles entendaient jouir dans leur vie quotidienne et celle de leur famille. Elles n'ont pas suivi des stratégies claires montrant qu'elles entendaient accéder désormais aux structures du pouvoir pour y jouer un rôle de premier plan, au même titre que les hommes. Au Togo et au Mali, elles se sont certes regroupées au sein d'un collectif, mais dans le but de faire aboutir les revendications populaires. Il n'y a pas eu de stratégie visant à négocier leur contribution contre une représentation au sein des institutions transitoires ou définitives qui allaient suivre, ce qui n'est pas sans incidence sur les retombées de la démocratisation pour les femmes notamment de leur intégration dans les instances de prise de décisions politiques.

Une légère amélioration de la participation des femmes aux institutions politiques

Le nouveau contexte de démocratie a, d'une manière indiscutable, favorisé l'émergence d'organisations féminines légalement reconnues et poursuivant des objectifs spécifiques. Les femmes ont pris conscience de la nécessité pour elles de contribuer au développement de leur pays en tant que membres de la société civile.

Les informations, disponibles pour sept pays d'Afrique de l'Ouest, montrent une avancée timide de l'implication des femmes dans les structures formelles de décisions politiques au Sénégal, en Côte-d'Ivoire, au Cameroun et en Guinée, mais une stagnation au Bénin et une régression au Burkina Faso et au Togo. Le bilan est donc très mitigé.

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX POUVOIRS EXÉCUTIF ET LÉGISLATIF DANS QUELQUES PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST

Pays	Proportion (%) de femmes au gouvernement		Proportion (%) de femmes au parlement	
	avant le 31/5/1994	après le 31/5/1994	avant le 30/6/1994	après le 30/6/1994
Sénégal	7	10,3	12	11,7
Burkina Faso	17	12,0	6	3,7
Togo	5	4,3	6,3	1,2
Bénin	6	5,3	6	4,6
Côte-d'Ivoire	8	9,6	5	8,3
Cameroun	3	4,5	12,2	12,2
Guinée	9	14,8	-	8,8

PNUD (1995, *op. cit.*) et communications par pays au séminaire de la Fondation Friedrich-Ebert sur les femmes et le pouvoir décisionnel en Afrique de l'Ouest, Abidjan, juillet 1996.

En 1993, dans la région des Grands Lacs, la responsabilité de chef de l'exécutif a été accordée pour la première fois en Afrique à deux femmes, au Burundi et au Rwanda. Ailleurs en Afrique centrale, les premières élections multipartisanes du Cameroun, à l'issue desquelles 12,2 % des parlementaires ont été des femmes constituent une régression par rapport à la législature précédente sous le parti unique qui comprenait 15 % de parlementaires femmes. Il faut espérer que les prochaines élections de 1997 amélioreront la représentation des femmes au parlement. Est-ce un bon signe ? Le Cameroun a enregistré en 1996 une augmentation du simple au double du nombre de femmes conseillères municipales (17).

L'éclosion d'organisations féminines, un espoir pour l'entrée des femmes en politique ?

Le processus de démocratie a sans conteste favorisé un foisonnement d'organisations féminines légalement constituées (18). La défense et la promotion des droits de la femme, notamment des

(17) Les femmes conseillères municipales sont passées de 446 à 800 en 1996. Voir E. Beleoken, « Situation des femmes occupant une position de pouvoir et de décision au Cameroun », communication au séminaire Femmes et pouvoir décisionnel en Afrique de l'Ouest, Fondation Friedrich-Ebert, Abidjan, juillet 1996.

gouvernementales de femmes ont été enregistrées lors de la conférence régionale préparatoire de la 4^e conférence mondiale de Pékin sur les femmes en novembre 1994 à Dakar selon le répertoire des ONG africaines actives dans le domaine genre/femme et développement, UNIFEM, Dakar, juillet 1995.

(18) Près de 2 000 organisations non

droits sociaux et économiques apparaît un peu dans tous les pays comme une préoccupation majeure de ces organisations. Mais seules quelques ONG défendent les droits politiques des femmes et la promotion de leur participation à la gestion de la chose publique. Certaines affichent clairement l'ambition de promouvoir des femmes aux postes de décision ou ont déjà réussi, par leur action, à accroître le nombre de femmes ayant des responsabilités politiques (19). Ainsi au Cameroun, on attribue l'augmentation considérable du nombre de femmes conseillères municipales à l'action de trois organisations féminines qui ont mené, avant les élections, des campagnes de sensibilisation pour « *inciter les femmes à s'inscrire sur les listes électorales, à connaître la gestion municipale, à organiser une campagne électorale et bien sûr à se faire investir par leurs partis politiques* » (20).

Au Bénin, le Réseau national des femmes pour la parité n'a pas eu le même succès aux élections législatives de 1994 malgré la détermination avec laquelle ses militantes ont mené campagne. Leur mouvement réclame plus précisément que la parité soit instituée au Bénin afin de favoriser l'émergence de femmes en politique. Ces mesures spécifiques, dites de discrimination positive, sont supposées donner aux femmes des « béquilles » institutionnelles en compensation des discriminations de fait dont elles sont l'objet. Elles sont cependant encore rares dans les législations nationales même dans les pays qui ont pourtant ratifié la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (21). Les partis politiques de leur côté ont parfois institué des quotas, soit pour les élections législatives, soit pour les élections à des postes dans les structures dirigeantes du parti. Mais ils ont du mal à les respecter faute de pouvoir intéresser les femmes à cette forme d'engagement politique (22).

Il est en définitive clair que les mouvements associatifs féminins peuvent et doivent jouer en Afrique un rôle de plus en plus important pour contribuer à créer des conditions favorables à l'émergence des femmes en politique. Le rôle politique indirect qu'elles

(19) C'est le cas au Togo du Groupe de réflexion et d'action femmes démocratie et développement (GF2D).

(20) E. Beleoken, *op. cit.*

(21) Au 1^{er} août 1991, selon les données de l'Union interparlementaire, au moins 9 pays africains (Bénin, Cameroun, Cap-Vert, Côte-d'Ivoire, Gambie, Lesotho, Malawi) n'avaient pas ratifié la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Des pays comme l'Égypte, l'Éthiopie, la Tunisie ont émis des réserves sur certaines dispositions du texte.

(22) Toujours selon l'Union inter-

parlementaire en 1991, 4 partis avaient instauré un quota : en Égypte (quota non indiqué), au Maroc (10 % de femmes dans les instances dirigeantes de l'Istiqlal), au Niger (5 élues dans les instances dirigeantes du parti-État), au Sénégal (25 dans les instances dirigeantes du Parti socialiste). Bien d'autres partis ayant vu le jour à la faveur de la libéralisation politique ont adopté également cette mesure en Afrique. C'est le cas en Côte-d'Ivoire où le FPI, le principal parti d'opposition a institué un quota de 30 % de femmes dans toutes les structures du parti.

ont joué au début des revendications s'est estompé après les moments de grande euphorie. Et de ce point de vue, la tendance à l'organisation des femmes au sein de la société civile est un atout majeur pour préparer leur participation accrue à l'espace politique.

Bon nombre de ces associations ont fait de la promotion des droits des femmes leur cheval de bataille. Elles sont, selon les pays, constituées uniquement de femmes juristes (magistrats, avocats, universitaires) ou de diverses professions, ce qui est le signe d'une prise de conscience réelle, chez une élite engagée, de la nécessité de revendiquer leurs droits. En créant des centres où est apportée une assistance juridique aux femmes recrutées dans les communautés à la base, cette génération d'ONG prépare sûrement la voie à un rôle politique et public plus important des femmes. Il est cependant évident que la propension de la plupart des organisations non gouvernementales féminines à se réfugier derrière un apolitisme de bon aloi pour éviter d'aborder la question des droits politiques compromet dangereusement les chances d'obtenir des résultats dans ce domaine. Compte tenu du caractère structurel des obstacles qui se dressent sur le chemin qui doit conduire les femmes au pouvoir politique, le succès des actions des organisations féminines, en Afrique, dépendra d'une part, de leur capacité à élaborer des stratégies adaptées pour déclencher, chez les hommes et les femmes, un véritable changement de mentalité, et d'autre **part, de leur aptitude à fonctionner comme de véritables groupes de pression incitant à des réformes, notamment en exigeant la mise en œuvre des engagements pris par leurs pays à la dernière conférence sur les femmes de Pékin en septembre 1995.**

Il faut qu'un jour prochain les femmes africaines puissent, à compétence égale avec les hommes, accéder aux mêmes responsabilités politiques et les assumer dans les mêmes conditions, sans être stigmatisées comme mauvaises épouses ou mauvaises mères. Gageons que les jeunes organisations féminines sauront relever ce défi. Après la récente conférence sur les femmes de Pékin, elles disposent en tout cas d'un environnement théoriquement favorable et d'une plate-forme de revendications, communes aux différents pays d'Afrique, qu'elles peuvent défendre. Le programme d'action de cette conférence recommande aux gouvernements et aux partis politiques de prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décision. La non-discrimination et l'égalité entre hommes et femmes devant la loi et dans la pratique y sont désignées comme des objectifs stratégiques à atteindre. Même si cette conférence est dite des « engagements », il ne faut pas se faire d'illusion, les femmes devront faire pression pour que ces engagements soient respectés. C'est par leur vigilance et leurs luttes que leurs organisations obtiendront des décideurs les mesures perti-

nentes recommandées. L'enjeu en vaut la peine. La participation des femmes à la gestion du pouvoir et plus généralement des affaires publiques est à la fois une question de justice et une exigence du développement.

Kafui Adjamagbo-Johnson
*Centre de recherche d'information
et de formation pour la femme (CRIFF), Lomé*